LE 15 JUIN 2021

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Brownsburg-Chatham tenue mardi le 15 juin 2021, à 18h41, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, lieu autorisé par la résolution numéro 19-12-336

À laquelle sont présents :

Monsieur Kévin Maurice	Maire suppléant
Monsieur Gilles Galarneau	Siège # 1
Monsieur André Junior Florestal	Siège # 2
Monsieur Antoine Laurin	Siège # 5
Monsieur Stephen Rowland	Siège # 6
Sont absentes:	
Madame Catherine Trickey	Mairesse
Madame Sylvie Décosse	Siège # 3

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de Monsieur Kévin Maurice, maire suppléant

Monsieur Jean-François Brunet, directeur général; M^e Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le conseil municipal, conformément aux articles 323, 325 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, constate et il est établi que l'avis de convocation de la séance spéciale a été signifié à tous les membres du conseil municipal. Les membres du Conseil municipal ont signé, une renonciation à ce que l'avis leurs soient envoyés par courrier recommandé et ont reçu, au même moment, une copie de l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 18h41 par le maire suppléant, monsieur Kévin Maurice référant à l'ordre du jour.

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. 1^e Période de questions;
- 4. Adoption du Règlement numéro 268-01-2021 modifiant le Règlement 268-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Brownsburg-Chatham afin d'y inclure des mesures favorisant l'achat québécois;

- 5. Résiliation du contrat de contrôle animalier référence résolution numéro 21-02-27;
- Contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham – Autorisation de mandat –Période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021;
- 7. Embauche d'une préposée aux requêtes et service à la clientèle;
- 8. Fermeture des bureaux administratifs Le 2 juillet 2021;
- 9. 2^e Période de questions;
- 10. Levée de la séance extraordinaire.

21-06-257 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel proposé.

Adoptée à l'unanimité

1º Période de questions

La période des questions est ouverte.

Aucune question n'a été soumise au conseil.

21-06-258 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 268-01-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 268-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM AFIN D'Y INCLURE DES MESURES FAVORISANT L'ACHAT QUÉBÉCOIS

ATTENDU l'entrée en vigueur de la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (2021, chapitre 7);

ATTENDU QUE selon cette loi, pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, le règlement de gestion contractuelle de toute municipalité doit prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Gilles Galarneau lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2021;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2021;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu toute la documentation utile à la prise en considération du présent règlement au plus tard 72 heures avant la séance prévoyant son adoption;

ATTENDU QUE l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement ont été précisés par le greffier, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1: REMPLACEMENT DE L'ARTICLE 5.2

Le règlement numéro 268-2019 est modifié par le remplacement de l'article 5.2 par le suivant :

« 5.2 Achat local

Pour favoriser le développement de l'économie locale, l'octroi de contrats auprès des fournisseurs, assureurs ou entrepreneurs locaux sera favorisé pour un prix soumis égal à celui d'un fournisseur, assureur ou entrepreneur externe ou jusqu'à concurrence de 5% de plus que le plus bas prix soumis par celuici, et ce, pour tout contrat de 0,01 \$ à 5 000 \$.

Pour la compréhension du présent article, les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs locaux sont ceux qui ont un établissement sur le territoire de la Ville. ».

ARTICLE 2: INSERTION DE L'ARTICLE 5.2.1

Le règlement numéro 268-2019 est modifié par l'insertion, après l'article 5.2, du suivant :

« 5.2.1 Achat québécois

Sans limiter les principes et les mesures en matière de rotation prévues au présent règlement, l'octroi de contrats auprès de fournisseurs, assureurs ou entrepreneurs québécois sera favorisé pour un prix soumis égal à celui d'un fournisseur, assureur ou entrepreneur externe ou jusqu'à concurrence de 10 % de plus que le plus bas prix soumis par celui-ci, et ce, pour tout contrat de 5 001 \$ jusqu'au seuil décrété par le ministre.

Pour la compréhension du présent article, les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs québécois sont ceux offrent des biens fabriqués au Québec ou ceux qui ont un établissement au Québec. ».

ARTICLE 3: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Kévin Maurice,
Maire suppléant

Pierre-Alain Bouchard,
Greffier et directeur du

Service juridique

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Stephen Rowland se retire des délibérations pour ce point.

21-06-259 RÉSILIATION DU CONTRAT DE CONTRÔLE ANIMALIER – RÉFÉRENCE RÉSOLUTION NUMÉRO 21-02-27

CONSIDÉRANT le contrat de services pour le contrôle animalier sur le territoire de la Ville conclu le 3 février dernier avec la SPCA Argenteuil par la résolution 21-02-27, pour une période de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 de ce contrat se lit comme suit :

« 5. Résiliation

Pour quelque manquement que ce soit de la part de la SPCA concernant ses obligations prévues au présent contrat ou dans un protocole, la Ville peut :

- pendant les 9 premiers mois d'exécution du présent contrat, résilier le contrat sans préavis ni indemnisation;
- après 9^e mois : soit résilier le contrat le contrat sans préavis avec une indemnisation équivalente à 90 jours, soit résilié le contrat avec un préavis de 90 jours. ».

CONSIDÉRANT les manquements observés et communiqués à la SPCA par la Ville relativement aux exigences du contrat;

CONSIDÉRANT QUE ces observations n'ont pas tous fait l'objet d'un suivi approprié de la part de la SPCA;

CONSIDÉRANT QUE, pour ces raisons, la Ville considère qu'il est temps de résilier le contrat;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation de monsieur Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham résilie le contrat de contrôle animalier entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la SPCA Argenteuil octroyé par la résolution numéro 21-02-27.

QUE cette résiliation soit effective en date du 16 juin 2021.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate le Service du greffe pour notifier à la SPCA Argenteuil la présente décision.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Stephen Rowland se retire des délibérations pour ce point.

21-06-260

CONTRÔLE DES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM – AUTORISATION DE MANDAT –PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire octroyer un mandat de six (6) mois à Patrouille Canine Alexandre Roy pour le contrôle animalier;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de Brownsburg-Chatham doivent pouvoir compter sur un service de contrôle des animaux sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation de monsieur Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham octroie un contrat de six (6) mois à Patrouille Canine Alexandre Roy pour le contrôle des animaux sur son territoire pour un montant de 24 500 \$, plus taxes, selon l'offre de service datée du 10 juin 2021.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme Patrouille Canine Alexandre Roy responsable de l'application de la réglementation municipale en vigueur concernant les animaux :

- Le Règlement numéro 256-2018 concernant la tarification ainsi que la garde des animaux, ses amendements ou tout règlement le remplaçant;
- Le Règlement numéro 011-2000 concernant les nuisances dans les limites de la municipalité de Brownsburg-Chatham, ses amendements ou tout règlement le remplaçant.

QU'il soit entendu que ces nominations en vertu de la règlementation municipale aient pour effet de permettre notamment le droit d'inspection et le droit de délivrer des constats d'infraction, dans le respect des mesures administratives édictées par la Ville.

QUE Patrouille Canine Alexandre Roy soit autorisée à appliquer le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (le « règlement provincial ») et qu'à cette fin, elle ait les pouvoirs des fonctionnaires et employés de la Ville, sauf pour l'exercice des pouvoirs prévus à la section III de ce règlement.

QUE Patrouille Canine Alexandre Roy et ses employés puissent agir comme inspecteurs aux fins de veiller à l'application de ce règlement provincial.

QUE Patrouille Canine Alexandre Roy soit autorisée à délivrer des constats d'infraction en cas d'infraction à ce règlement provincial, dans le respect des mesures administratives édictées par la Ville.

QUE les dispositions de la présente résolution et de l'offre de services datée du 10 juin 2021 constituent le contrat de contrôle animalier, en plus des mesures administratives que la Ville pourra édicter dans le cadre de son rôle de mandant.

QUE le contrat prenne effet à partir du 16 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

21-06-261 EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE AUX REQUÊTES ET SERVICE À LA CLIENTÈLE

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de préposé aux requêtes et service à la clientèle à l'interne suite à un mouvement de personnel;

CONSIDÉRANT l'affichage interne du poste du 31 mai au 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU'une seule candidature à l'interne a été reçue;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des ressources humaines et communications;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation de la directrice du Service des ressources humaines et des communications, madame Lisa Cameron.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de madame Magella Guay au poste de préposée aux requêtes et service à la clientèle pour la réception de l'Hôtel de Ville selon l'échelle salariale de la convention collective présentement en vigueur.

QUE l'entrée en fonction de madame Guay se fera graduellement jusqu'au remplacement du poste d'adjointe administrative au service des travaux publics actuellement occupé par Madame Guay.

Adoptée à l'unanimité

21-06-262 FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS -LE 2 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT le congé de la Confédération du jeudi 1^{er} juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire des services administratifs du vendredi est d'une demi-journée;

CONSIDÉRANT le travail soutenu des employés durant la dernière année de pandémie;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat a été informé et est en accord avec cette demande;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation de la directrice du Service des ressources humaines et des communications, madame Lisa Cameron.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la fermeture des services administratifs, le vendredi 2 juillet 2021 et permettre un congé supplémentaire aux employés concernés qui sera puisé à même leur banque de congés respective.

Adoptée à l'unanimité

2^e Période de questions.

Aucune question n'a été soumise au conseil.

21-06-263 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 18h48 il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Kévin Maurice,
Me Pierre-Alain Bouchard,
Maire suppléant
Greffier et directeur du
Service juridique